

AXA

Société Anonyme au capital de 5.244.082.060,14 euros
Siège social : 25, avenue Matignon - 75008 Paris
572.093.920 RCS Paris

Paris, le 6 octobre 2010

INFORMATION MENSUELLE RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

Article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Société déclarante :

- Dénomination sociale : AXA
- Adresse du siège social : 25, avenue Matignon - 75008 Paris
- Marché Réglementé (Euronext Paris) : Compartiment A

Date	Nombre total d'actions composant le capital social	Nombre total de droits de vote
30 septembre 2010	2.290.006.797	2.792.676.962

- Les statuts d'AXA prévoient une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle relative aux seuils légaux :

« Toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société, est tenue, dans les cinq jours du franchissement de seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y seront potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'une nouvelle fraction de 0,5 % du capital ou des droits de vote sera franchie, à la hausse comme à la baisse. ». (Extrait de l'article 7 des statuts)